



Commune des Avirons

Extrait N° 12 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 septembre 2013

L'an deux mil treize, le 13 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

20 SEP. 2013

que la convocation du Conseil a été faite le **5 septembre 2013** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **21**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël - Mme BARET Liliane - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki

Absents : Mme ZETTOR Jacqueline - M. FERRERE Eric - M. REMY Michel

Procurations : Mme LAMOLY Viviane a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - **M. SERMANDÉ Jean-Pierre** a donné mandat à M. MONDON René - **M. BADER Ricardot** a donné mandat à M. BENARD Alex - **M. CLOTAGATIDE Vincent** a donné mandat à M. RIVIERE Lucien - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à Mme CADERBY Colette

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Mme BARET Liliane** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme BARET Liliane est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 12/ Contrat de Solidarité Départementale (CSD)
- Petite Enfance

Dans le cadre du Contrat de Solidarité Départementale (CSD) pour la période 2013-2015, la Commune bénéficie d'une somme de 99 458,33 € en fonctionnement, pour le financement d'actions relevant du domaine de l'insertion et de la petite enfance.

Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal a, en date du 14 juin 2013, affecté une partie des fonds à la mise en œuvre de différents chantiers d'insertion.

Il s'agit aujourd'hui de solliciter un financement pour la petite enfance. Les projets menés au sein des structures micro-crèches répondent aux objectifs posés dans le cadre du CSD, à savoir :

- Réaliser les actions nécessaires au bien-être et à la sécurité physique et psychique des enfants ;
- Favoriser les conditions propices à l'épanouissement, à l'éveil et à l'autonomie de l'enfant.

Seules les dépenses liées au fonctionnement de la structure sont prises en compte et la subvention est plafonnée à 1 000 € par place agréée.

Chaque structure micro-crèche ayant une capacité d'accueil de 10 enfants, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter, dans le cadre du CSD :

- Une subvention de 10 000 € en faveur de la micro-crèche « les Berlingots » ;
- Une subvention de 10 000 € en faveur de la micro-crèche « Caramiel ».

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'affectation d'une partie de la subvention du Contrat de Solidarité Départementale au fonctionnement des micro-crèches telle que proposée ci-dessus ;
- le cas échéant, autoriser le Maire à constituer les dossiers correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- approuve l'affectation d'une partie de la subvention du Contrat de Solidarité Départementale au fonctionnement des micro-crèches telle que proposée ci-dessus ;
- autorise le Maire à constituer les dossiers correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

